

AREMCO CORR-PAINT CP3015-SS - CORR-PAINT CP3015-SS



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : AREMCO CORR-PAINT CP3015-SS

Code du produit : CORR-PAINT CP3015-SS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Revêtement inorganique haute température chargé acier inox

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : POLYTEC FRANCE.

Adresse : Technosud II - Bât A - 99 rue Pierre Semard.92320.CHATILLON.FRANCE.

Téléphone : +33 (0)1 49 65 69 00. Fax : +33 (0)1 57 19 59 60.

info@polytec.fr

www.polytec.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1.45.42.59.59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA / www.centres-antipoison.net.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Irritation cutanée, Catégorie 2 (Skin Irrit. 2, H315).

Irritation oculaire, Catégorie 2 (Eye Irrit. 2, H319).

Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1 (Resp. Sens. 1, H334).

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (Skin Sens. 1, H317).

Cancérogénicité, Catégorie 2 (Carc. 2, H351).

Toxicité pour certains organes cibles (Exposition unique), Catégorie 3 (STOT SE 3, H335).

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées), Catégorie 1 (STOT RE 1, H372).

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 4 (Aquatic Chronic 4, H413).

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS07

GHS08

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

EC 266-048-1 ACIER, ÉLABORATION, PRODUITS CHIMIQUES

EC 235-730-0 ACIDE SILICIQUE, SEL DE LITHIUM

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer .

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence - Prévention :

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

AREMCO CORR-PAINT CP3015-SS - CORR-PAINT CP3015-SS

| | |
|---------------------------------------|--|
| P280 | Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. |
| Conseils de prudence - Intervention : | |
| P302 + P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau avec beaucoup de savon |
| P305 + P351 + P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P332 + P313 | En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. |
| P337 + P313 | Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. |
| P362 + P364 | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |
| Conseils de prudence - Elimination : | |
| P501 | Éliminer le récipient et le produit selon les normes en vigueur dans le pays d'exploitation. |

2.3. Autres dangers

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2. Mélanges****Composition :**

| Identification | (CE) 1272/2008 | Nota | % |
|---|--|------|------------------|
| CAS: 65997-19-5 EC: 266-048-1 ACIER, ÉLABORATION, PRODUITS CHIMIQUES | GHS08 Dgr Skin Sens. 1, H317 Resp. Sens. 1, H334 Carc. 2, H351 STOT RE 1, H372 Aquatic Chronic 4, H413 | [2] | 15 <= x % <= 25 |
| CAS: 12627-14-4 EC: 235-730-0 ACIDE SILICIQUE, SEL DE LITHIUM | GHS07 Wng Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 | | 10 <= x % <= 20 |
| CAS: 14807-96-6 EC: 238-877-9 CALCIUM MAGNESIUM SILICATE BLEND | | [1] | 1.0 <= x % <= 10 |

(Texte complet des phrases H: voir la section 16)

Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

[2] Substance cancérogène, mutagène ou reprotoxique (CMR).

Autres données :

Le produit est un mélange et toutes les poudres sont encapsulées.

Les paillettes d'acier inoxydable sont un alliage de chrome, nickel, fer et molybdène. Le nickel représente moins de 12% de l'alliage.

Le caractère CMR de l'acier ne concerne que sa forme initiale (poudre) et non sa forme finale (intégré dans un mélange liquide).

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours**En cas d'inhalation :**

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

AREMCO CORR-PAINT CP3015-SS - CORR-PAINT CP3015-SS

En cas d'inhalation de particules sèches, éloigner la source d'exposition et s'assurer que la victime respire. Si elle ne respire pas, pratiquer un massage de réanimation cardio-pulmonaire (CPR).

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Immédiatement prendre contact avec un médecin, de préférence un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Immédiatement retirer l'excès de produit de la peau à l'aide d'un linge sec puis laver à l'eau et au savon pendant au moins 5 minutes.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Si la victime est consciente, lui donner 1-2 verres d'eau à boire. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette du produit.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation du produit peut aggraver les problèmes respiratoires chroniques existants tels que l'asthme, l'emphysème ou la bronchite. Le contact avec la peau peut aggraver les maladies de peau existantes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Ce produit est compatible avec tous les moyens d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est non combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire à pression positive approuvé NIOSH / MSHA avec un masque intégral et vêtement de protection résistant aux produits chimiques.

Endiguer la zone afin d'éviter les fuites et contamination de sources d'eau.

Evacuer ensuite les eaux ayant servi au contrôle du feu.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Porter des lunettes de protection chimique, des vêtements protecteurs couvrants, des gants résistant aux produits chimiques et des bottes en caoutchouc. Porter un appareil respiratoire approuvé de type NIOSH en cas de suspensions.

Pour les non-secouristes

Eviter d'inhaler les vapeurs.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune donnée n'est disponible.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eponger et neutraliser le liquide, éliminer dans le respect des normes en vigueur. Rincer la zone à l'eau pour compléter le nettoyage. Etre prudent lors de la neutralisation du produit car il peut y avoir production de chaleur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

AREMCO CORR-PAINT CP3015-SS - CORR-PAINT CP3015-SS

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter de respirer les poussières. Maintenir les conteneurs bien fermés. Nettoyer rapidement les résidus solides avec un linge imbibé d'eau. Nettoyer rapidement les déversements.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Dans tous les cas, capter les émissions à la source.

Eviter le contact du mélange avec la peau et les yeux.

Eviter l'exposition - se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à distance de combustibles et de sources d'ignition. Maintenir le récipient bien fermé. Stocker dans du plastique propre ou des conteneurs en acier inoxydable.

Les produits doivent être stockés dans un endroit sec et frais en flacons hermétiquement fermés à des températures comprises entre 15°C et 30°C.

La durée de vie du produit est de 6 mois.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010) :

| CAS | TWA : | STEL : | Ceiling : | Définition : | Critères : |
|------------|------------------|--------|-----------|--------------|------------|
| 14807-96-6 | 2 (E,R) mg/m3 | | | A4 | |

Paillettes d'acier CAS : 65997-19-5

VME = 0.5 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate. Conserver les contenants fermés.

Des douches de rinçage et des fontaines oculaires doivent être accessibles.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

AREMCO CORR-PAINT CP3015-SS - CORR-PAINT CP3015-SS**- Protection des yeux / du visage**

Eviter le contact avec les yeux.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Porter des lunettes de protection résistant aux produits chimiques.

- Protection des mains

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Porter des gants imperméables et résistants aux produits manipulés.

- Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Porter des vêtements de protection couvrant le corps. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

- Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des vapeurs.

En cas de ventilation insuffisante ou lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ceux-ci doivent porter un appareil respiratoire à adduction d'air ou un appareil respiratoire autonome anti-poussière approuvé de type NIOSH.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Informations générales**

| | |
|-----------------|-----------------|
| Etat Physique : | Liquide Fluide. |
| Couleur : | Gris métallique |
| Odeur : | Inodore |
| Type : | Inorganique |

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

| | |
|--|------------------------------|
| pH : | Non précisé. Base faible. |
| pH en solution aqueuse : | 10 - 11 |
| Point d'ébullition : | 100°C |
| Intervalle de point d'éclair : | Non concerné. |
| Pression de vapeur (50°C) : | Non concerné. |
| Densité : | 1.45 - 1.50 |
| Hydrosolubilité : | Soluble. |
| Viscosité : | 200 - 500 cP |
| Point/intervalle de fusion : | Non précisé. |
| Point/intervalle d'auto-inflammation : | Non précisé. |
| Point/intervalle de décomposition : | Non précisé. |

9.2. Autres informations

| | |
|-------------|---|
| COV (g/l) : | 0 |
|-------------|---|

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de risque de polymérisation dangereuse.

AREMCO CORR-PAINT CP3015-SS - CORR-PAINT CP3015-SS

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée n'est disponible.

10.5. Matières incompatibles

Réagit avec l'aluminium, l'étain et leurs alliages. Du gaz d'hydrogène peut se former et créer un mélange explosif avec l'air.
Peut réagir violemment avec les acides. Peut réagir avec les résidus de sucre pour former du monoxyde de carbone.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Peut entraîner une réaction allergique par contact cutané.

Effet cancérogène suspecté pour l'être humain.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'exposition répétées ou d'une exposition prolongée.

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë :

Composant : Polysilicate de Lithium CAS : 12627-14-4

Par voie orale :

Les composés Lithium peuvent endommager le système nerveux central. Une forte dose peut provoquer des maux de tête, nausées, étourdissements, convulsions et dommages aux reins.

Par inhalation :

Les poussières sont irritantes pour les voies respiratoires.

Par contact cutané :

Un contact prolongé ou répété peut provoquer une légère irritation.

Par contact des yeux :

Le liquide ou les poussières peut provoquer un inconfort et une légère irritation.

11.1.2. Mélange

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Ce produit est irritant pour la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Ce produit est irritant pour les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Pas d'effets sensibilisants connus.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Pas de données.

Cancérogénicité :

Ce produit n'est pas listé par l'IARC, le NTP, le OSHA ou le ACGIH comme cancérigène.

Toxicité pour la reproduction :

Composés Lithium : des effets tératogènes ont été observés chez les animaux de laboratoire.

Autres informations

CAS : 65997-19-5, paillettes d'acier inoxydable

Les paillettes d'acier inoxydable sont un alliage de chrome, de nickel et de cobalt, et nous n'avons connaissance d'aucune étude toxicologique sur l'acier inoxydable 316. Le nickel et le cobalt représentent moins de 10% de l'alliage. Les résultats des études toxicologiques suggèrent que les alliages contenant 40% ou moins de nickel ne sont pas cancérogènes même par les voies potentielles d'administration.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour les organismes aquatiques.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

12.1. Toxicité

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

AREMCO CORR-PAINT CP3015-SS - CORR-PAINT CP3015-SS

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Substances

ACIER, ÉLABORATION, PRODUITS CHIMIQUES (CAS: 65997-19-5)

Biodégradation :

Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

12.2.2. Mélanges

Inorganique. Les silicates solubles sont rapidement dépolymérisés par dilution en des molécules indiscernables de lasilice naturelle dissoute.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.3.2. Mélanges

Inorganique. La substance n'est pas considérée bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non classé comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

L'alcalinité de ce produit aura un effet local sur les écosystèmes sensibles au changement de pH.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Traiter conformément aux législations en vigueur.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

14.1. Numéro ONU

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

AREMCO CORR-PAINT CP3015-SS - CORR-PAINT CP3015-SS

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2018/1480 (ATP 13)

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

| | |
|------|---|
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H334 | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer . |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée . |
| H413 | Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. |

Abréviations :

CMR :Cancérogène, mutagène ou reprotoxique.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS07 : Point d'exclamation.

GHS08 : Danger pour la santé.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.